



Enquête pratiques d'élevage 2015

Pratiques sanitaires en élevages de bovins

Les pratiques sanitaires de prévention et les soins apportés aux animaux sont plus fréquents dans les élevages laitiers que dans les élevages allaitants, en lien avec les spécificités des élevages. Les éleveurs laitiers accordent plus d'attention à la qualité de l'eau d'abreuvement, dont les répercussions sur la production laitière sont directes. Les déplacements et les manipulations des vaches laitières pour la traite expliquent des parages et des écornages plus fréquents. Enfin, les élevages laitiers réalisent plus souvent des antibiogrammes avant traitement antibiotique. À l'inverse, les élevages allaitants, davantage concernés par l'exportation d'animaux vivants, pratiquent plus fréquemment des vaccinations. Au-delà des types d'élevage, certaines pratiques sont liées à la taille des troupeaux et à leur implantation géographique. Les éleveurs affichent une volonté de réduire l'usage des produits vétérinaires, notamment pour des raisons économiques et de bien-être animal.

La bonne santé du cheptel est un enjeu majeur pour les éleveurs, à titre collectif et individuel. En effet, les maladies provoquent dégradation de la qualité du lait, baisse de fécondité, avortements, retards de croissance, surmortalité, etc. Elles entraînent alors des pertes de production et peuvent conduire dans certains cas à restreindre les échanges commerciaux (par exemple, barrières aux exportations de broutards consécutives à la Fièvre Catarrhale Ovine - FCO). Complémentaires des traitements vétérinaires, les mesures préventives contribuent au maintien de la santé du troupeau. Elles permettent de limiter le recours aux antibiotiques, donc de limiter les dépenses mais aussi de répondre à l'enjeu de lutte contre l'antibiorésistance (*encadré 1*). Les risques sanitaires et les besoins des animaux sont

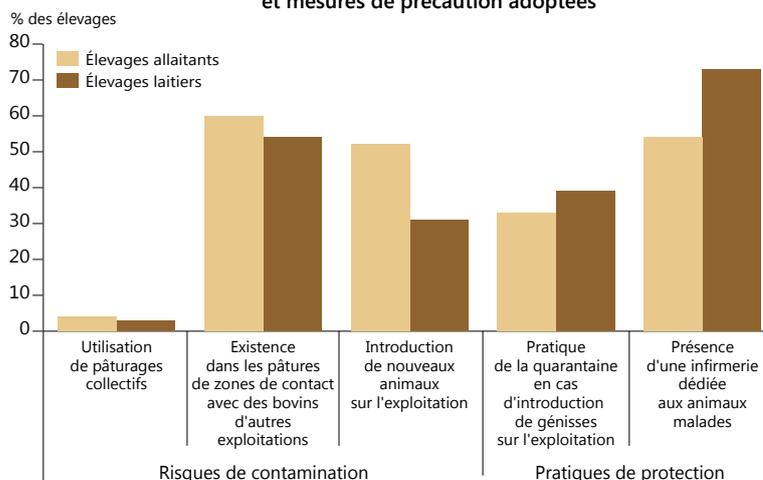
cependant variables selon le type d'élevage. Pour tenir compte de ces spécificités, l'analyse des

résultats de l'enquête Pratiques d'élevage 2015 (*annexe*) distingue, le plus souvent,



Figure 1 - Contaminations entre bovins: des pratiques de protection plus fréquentes dans les élevages laitiers

Exposition aux risques liés aux contacts entre bovins et mesures de précaution adoptées



Note de lecture : 31 % des élevages laitiers ont introduit au moins un nouveau bovin dans l'exploitation en 2015.

Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

» les pratiques des élevages spécialisés en vaches allaitantes (53 % des élevages de bovins) de celles des élevages spécialisés de vaches laitières (35 %). Plus minoritaires, les pratiques des élevages mixtes (10 %) et des engraisseurs (1,5 %) ne sont pas détaillées. Celles, très spécifiques, des élevages de veaux de boucherie (0,7 %) sont présentées en encadré (encadré 3), de même que celles en agriculture biologique (encadré 2).

Risques de contamination et pratiques de protection

Les voies de contamination des bovins d'élevage par des maladies ou des parasites sont multiples. Leur transmission

peut notamment avoir lieu au contact d'animaux d'autres exploitations : en pâture ou lors de l'introduction de nouveaux animaux dans les exploitations (génisses de renouvellement, taureaux...). Ces situations sont plus fréquentes dans les élevages allaitants que dans les élevages laitiers (figure 1).

Pour limiter ces risques sanitaires, un tiers des exploitations ayant acheté des génisses de renouvellement les mettent en quarantaine, pendant moins de deux semaines pour la moitié de ces élevages. C'est également le cas des deux tiers d'élevages allaitants ayant introduit de jeunes reproducteurs, pour une durée de trois semaines en moyenne.

Pour isoler les animaux malades des animaux sains et faciliter les soins, plus de 60 % des élevages utilisent une infirmerie. Trois quarts des élevages laitiers en disposent, contre une bonne moitié des élevages allaitants. Cet espace dédié aux soins est plus présent sur les fermes avec de grands troupeaux.

Les vétérinaires, techniciens, fournisseurs, etc., peuvent également être involontairement vecteurs de maladies. La moitié des élevages laitiers et élevages allaitants mettent en place des dispositifs de protection limitant l'introduction d'éléments pathogènes dans les bâtiments lors de leurs visites. Ils se contentent souvent d'un seul dispositif, majoritairement le robinet extérieur pour le lavage des bottes.

Encadré 1 - Le plan Ecoantibio, réponse à un enjeu mondial de santé publique, l'antibiorésistance

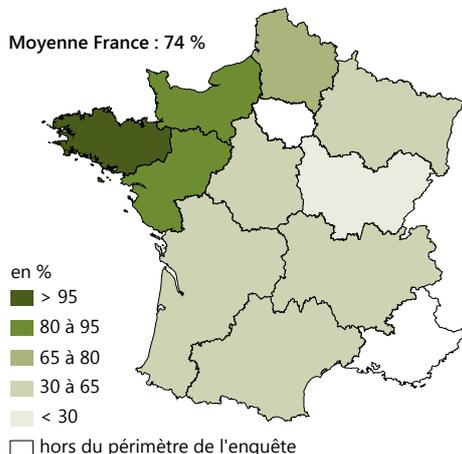
Depuis les années 1940, les antibiotiques permettent de lutter efficacement contre les maladies infectieuses humaines et animales. Toutefois, avec le développement important de leur usage, de plus en plus de souches de micro-organismes se montrent résistantes aux antibiotiques. En 2011, la France s'est dotée d'un plan national de réduction des risques d'antibiorésistance en médecine vétérinaire. Ecoantibio 1 (2012-2016) se fixait pour objectif un usage prudent et raisonné des antibiotiques, avec notamment une réduction de 25 % de l'usage des antibiotiques en médecine vétérinaire en cinq ans. Ce plan prévoyait un effort particulier de réduction des antibiotiques d'importance critique dont l'efficacité doit être préservée en priorité (principalement fluoroquinolones et céphalosporines de 3^e et 4^e génération). Depuis le

1^{er} avril 2016, la prescription de ces antibiotiques à titre préventif est interdite et leur application à des fins curatives doit être précédée d'un examen clinique.

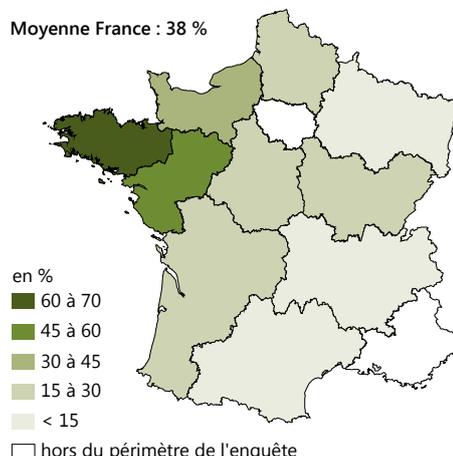
L'objectif quantitatif fixé par Ecoantibio 1 est atteint : l'exposition des animaux, d'après l'ANSES, a reculé de 37 % en cinq ans (- 24 % en bovins). Le plan Ecoantibio 2 poursuit les efforts du premier plan sur la période 2017-2021. L'une de ses ambitions est de favoriser l'adoption des règles de bon usage des antibiotiques aux niveaux européen et international, et notamment l'interdiction universelle de la prescription des antibiotiques comme facteurs de croissance, déjà interdits depuis 2006 dans l'Union européenne.

Figure 2 - Dans le Nord-Ouest, les élevages laitiers réalisent plus fréquemment des analyses et des désinfections des eaux d'abreuvement d'origine privée¹

Part des élevages laitiers faisant réaliser des analyses bactériologiques de leur eau d'abreuvement



Part des élevages laitiers désinfectant leur eau d'abreuvement



1. Eau d'abreuvement ne provenant pas du réseau d'eau potable.

Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

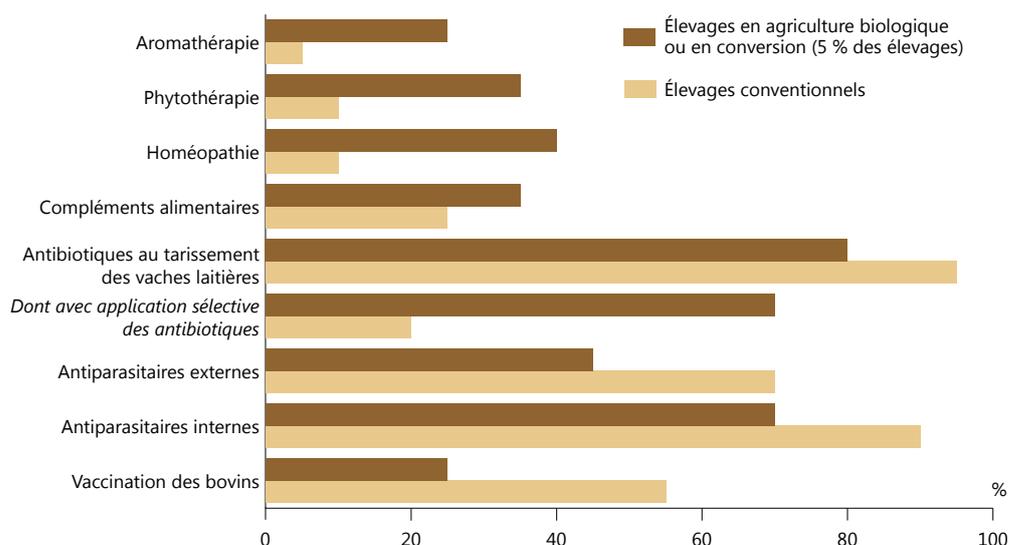
Encadré 2 - Les pratiques des éleveurs en agriculture biologique

Environ 5 % des élevages du champ enquêté sont certifiés Agriculture Biologique ou en conversion. Leurs pratiques sanitaires sont significativement différentes compte tenu de leur cahier des charges. Ainsi, l'usage systématique des antibiotiques à titre préventif au tarissement étant interdit, ils sont moins nombreux à utiliser des antibiotiques au tarissement des vaches laitières et ils traitent plus fréquemment de manière sélective (70 % contre 20 %

parmi les éleveurs conventionnels). Ils sont également plus nombreux à utiliser des méthodes alternatives aux traitements vétérinaires classiques (homéopathie, aromathérapie, phytothérapie...).

Par ailleurs, les éleveurs en agriculture biologique sont moins nombreux à vacciner et à utiliser des antiparasitaires, même si ces pratiques ne leur sont pas interdites.

Élevages en agriculture biologique ou conventionnels : des conduites différentes (% des élevages)



Note de lecture : 25 % des élevages en agriculture biologique (ou en conversion) pratiquent la vaccination des bovins.

Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

► Une origine de l'eau d'abreuvement différente au bâtiment et en pâture

Un abreuvement correct, en quantité et en qualité, est essentiel pour la santé et le bien-être des bovins. Il permet notamment de limiter les problèmes de parasitisme au pâturage. Au bâtiment, la source d'eau utilisée par deux tiers des exploitations bovines est le réseau d'eau potable. Cependant, de nombreux élevages utilisent aussi une ressource propre à l'exploitation (puits, forage, cours d'eau...), en complément de l'eau du réseau ou en remplacement. Plus de la moitié des élevages laitiers puisent dans leur propre ressource en eau, contre 40 % des élevages allaitants. En pâture, au

contraire, l'eau d'abreuvement provient majoritairement d'une ressource propre à l'exploitation. C'est la seule source d'eau pour la moitié des exploitations. Un quart des exploitations utilisent également l'eau du réseau, et un quart ne distribuent que cette eau.

La qualité bactériologique de l'eau sous contrôle

La qualité de l'eau peut avoir une répercussion directe sur la production laitière. Ainsi, lorsque l'eau de boisson ne provient pas du réseau, trois quarts des élevages laitiers réalisent des analyses bactériologiques contre seulement un quart des élevages allaitants. Pour huit élevages laitiers sur dix, la dernière analyse date de moins d'un an,

tandis que pour six élevages allaitants sur dix, elle date de plus d'un an.

Plus du tiers des élevages laitiers désinfectent l'eau, principalement avec des produits biocides. C'est plus rarement le cas dans les élevages allaitants (5 %). La désinfection est essentiellement pratiquée par les éleveurs qui font réaliser des analyses bactériologiques.

Les pratiques varient en fonction du caractère allaitant ou laitier de l'élevage, mais aussi en fonction de la localisation géographique. Ainsi, la part des élevages laitiers qui réalisent des analyses bactériologiques ou désinfectent les eaux d'abreuvement d'origine privée est plus importante dans le quart nord ouest que dans le sud ouest ou les régions de montagne (figure 2).



Encadré 3 - Les élevages spécialisés en veaux de boucherie, des pratiques sanitaires caractéristiques des élevages hors sol

Près de la moitié des veaux de boucherie hors sol (veaux élevés en bâtiments, également appelés veaux de batterie) sont produits dans des élevages spécialisés. Arrivés sur l'élevage à seulement quelques semaines et élevés en bâtiment, les veaux de boucherie sont particulièrement fragiles. Une maladie peut facilement se propager à tout un lot. Les éleveurs sont en conséquence particulièrement prudents. Près de neuf élevages spécialisés sur dix disposent ainsi de matériel pour limiter l'introduction d'éléments pathogènes dans les bâtiments lors de la venue d'une personne extérieure (pédiluve, sur chaussures...). Pour l'abreuvement, quatre éleveurs sur cinq privilégient l'eau du réseau, à l'exclusion de toute autre ressource en eau. Plus des trois quarts de ces éleveurs spécialisés disposent d'une infirmerie pour soigner les veaux.

Neuf bâtiments de veaux de boucherie sur dix sont désinfectés. La désinfection est majoritairement réalisée en fin de bande. Les trois quarts des éleveurs traitent ou font traiter les bâtiments contre les rongeurs, la moitié contre les insectes et acariens et un tiers utilisent des répulsifs.

Les veaux de boucherie sont la catégorie de bovins la plus vaccinée. Près de 40 % des élevages détenant des veaux de boucherie les vaccinent, cette proportion atteignant 60 % chez les éleveurs spécialisés. En l'absence de pâturage, les veaux de boucherie sont moins exposés aux parasites internes. C'est pourquoi seuls la moitié des éleveurs utilisent des produits pour traiter ces parasites, contre près de 90 % dans les autres élevages bovins.

Les veaux sont élevés en groupes. Plus de la moitié des éleveurs peuvent être amenés à traiter avec des antibiotiques tous les veaux d'un lot alors que seuls quelques animaux sont malades. Cette pratique est peu fréquente dans les autres élevages bovins (10 % à 15 %). Cependant, l'usage des antibiotiques pour les veaux de boucherie est ciblé. La moitié des éleveurs font réaliser des antibiogrammes au préalable, dont certains de manière systématique.

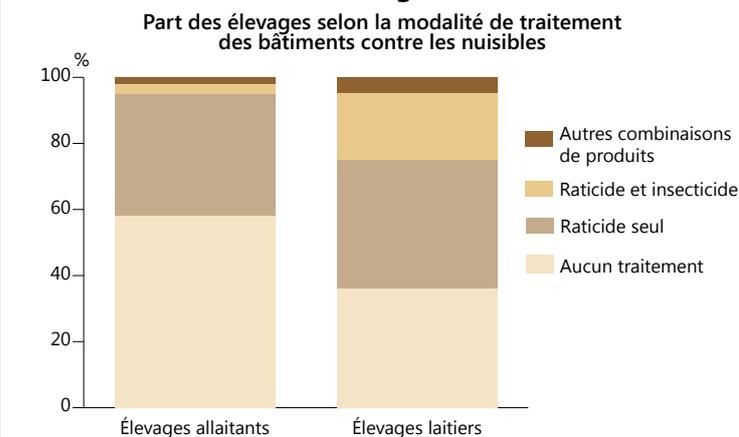
La moitié des exploitations traitent leurs bâtiments contre les nuisibles

Une bonne hygiène des bâtiments est également un moyen de prévention des maladies. Pourtant, près des deux tiers des bâtiments ne sont jamais désinfectés, quelle que soit la nature des élevages. Quand il y a désinfection, les bâtiments sont généralement désinfectés une seule fois par an.

Les rongeurs peuvent également transmettre des maladies et constituer une nuisance pour les animaux de rente ainsi que pour le personnel. C'est pourquoi la moitié des exploitations réalisent des traitements des bâtiments : 64 % chez les éleveurs laitiers, 42 % chez les éleveurs allaitants (figure 3).

La lutte contre les insectes est rare en élevage allaitant mais elle concerne un quart des élevages laitiers. L'application est réalisée deux à trois fois par an en moyenne, principalement par pulvérisation (80 % des cas). Les répulsifs ne sont quasiment jamais employés, quelle que soit la nature de l'élevage.

Figure 3 - La lutte contre les nuisibles concerne avant tout les rongeurs



Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

L'observation quotidienne des animaux, clé de la surveillance sanitaire

La décision d'appliquer ou non les traitements vétérinaires (antiparasitaires, antibiotiques) se fonde essentiellement sur trois sources d'information, citées chacune d'elles par au moins 80 % des éleveurs : l'observation du troupeau, l'expérience des éleveurs et l'avis d'un vétérinaire. Les fournisseurs, techniciens et autres éleveurs sont peu consultés, et les bulletins d'alerte épidémiologique et le carnet sanitaire peu utilisés.

L'observation des animaux se pratique généralement au quotidien : plusieurs fois par jour dans les bâtiments dans la quasi-totalité des élevages, au moins une fois par jour en pâture dans huit élevages sur dix.

Un éleveur sur cinq utilise la surveillance électronique (caméra, alarme...). Les élevages allaitants sont davantage équipés (22 %) que les laitiers (15 %). Quel que soit le type d'élevage, le recours à un tel dispositif est d'autant plus fréquent que le troupeau est important : ainsi, la moitié des élevages de plus de 100 vaches allaitantes en sont équipés.

►► **Les éleveurs allaitants vaccinent plus que les éleveurs laitiers**

Outre ces mesures de précaution, l'éleveur a recours à des produits vétérinaires, dont les vaccins. Leur usage s'inscrit dans une politique globale de santé animale. Conduite par le ministère en charge de l'agriculture, elle inclut des prophylaxies réglementées. Une vaccination peut ainsi être rendue obligatoire, notamment en cas d'épizootie, comme ce fut le cas en 2015 dans les départements hexagonaux touchés par la réapparition de la FCO de sérotype 8. Par ailleurs, pour exporter des bovins sur certains marchés de l'Union ou dans les pays tiers, il peut être aussi *a minima* obligatoire de les vacciner contre la FCO, voire de vacciner tout le troupeau d'origine.

Ces obligations variables contribuent à expliquer les différences de recours à la vaccination par type d'élevages et par catégorie d'animaux (*tableau 1*). Les vaccins sont utilisés dans la moitié des élevages, mais plus souvent dans les élevages allaitants (six sur dix), plus fréquemment exportateurs de bovins, que dans les élevages laitiers (quatre sur dix). Ces obligations peuvent également expliquer des disparités régionales de pratiques : trois quarts des éleveurs allaitants ont vacciné tout ou partie de leurs troupeaux en Bourgogne-Franche-Comté, mais seulement un quart en Bretagne (*figure 4*) ; deux élevages laitiers sur dix vaccinent en Bretagne, cinq sur dix en Normandie.

La vaccination est plus fréquente pour les grands troupeaux. Ainsi près de neuf élevages sur dix comptant plus de 100 vaches allaitantes recourent à la vaccination, contre un sur deux pour les élevages de 25 à 50 vaches.

Parmi les élevages qui vaccinent, 85 % le font systématiquement pour au moins une maladie et un type d'animal, et 60 % les

Tableau 1 - **Les élevages allaitants vaccinent plus souvent leurs jeunes bovins que les élevages laitiers**
Pratiques de vaccination par type d'animal dans chaque type d'élevage
(% rapportés aux élevages ayant élevé ces animaux en 2015)

Type d'animal	Élevages laitiers spécialisés	Élevages allaitants spécialisés
Vaches laitières	25	///
Vaches allaitantes	///	34
Jeunes bovins (moins de 8 mois)	22	39
Bovins destinés à la boucherie (plus de 8 mois)	7	23
Génisses de renouvellement (plus de 8 mois)	15	18
Toutes catégories d'animaux confondues	40	59

/// : sans objet.
Note de lecture : 59 % des élevages allaitants pratiquent la vaccination. Ils peuvent vacciner leurs vaches allaitantes (34 %), comme d'autres animaux présents dans l'exploitation. Ainsi, 39 % des élevages allaitants ayant des jeunes bovins les vaccinent.

Source: Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

utilisent contre des maladies respiratoires.

Les traitements antiparasitaires plus fréquents dans la moitié est du pays

Près de 90 % des éleveurs traitent les animaux contre les parasites internes et près de 70 % contre les parasites externes, quel que soit le type d'élevage. Sur les extrêmes nord et ouest du territoire, les éleveurs sont moins nombreux à traiter contre les parasites. Si un même élevage peut utiliser plusieurs méthodes d'application

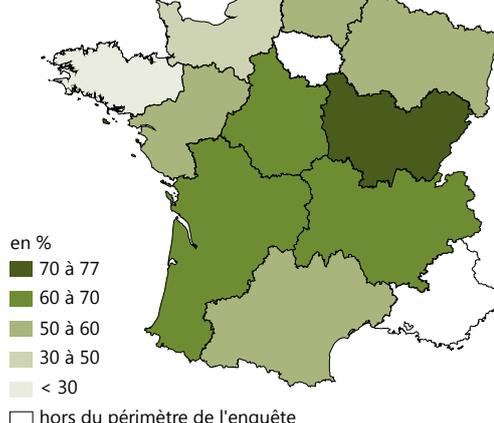
des antiparasitaires, la méthode cutanée est privilégiée (*tableau 2*). Elle est mentionnée par plus de huit éleveurs sur dix pour éradiquer les parasites externes et près de sept sur dix pour les parasites internes. Deux autres types d'application sont également employés pour supprimer les parasites internes : la voie orale et l'injection. Les antiparasitaires peuvent être utilisés de manière régulière ou ponctuelle, selon le produit, la saison et le parasite visé. Les éleveurs privilégient une application régulière.



Figure 4 - **En Bourgogne-Franche-Comté, trois quarts des éleveurs allaitants vaccinent leurs troupeaux**

Part des élevages de vaches allaitantes qui pratiquent la vaccination

Moyenne France : 59 %



Source: Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

Tableau 2 - **L'application cutanée privilégiée pour l'administration des antiparasitaires internes comme externes**
Part des élevages traitant les bovins contre les parasites (%)

		Parasites internes	Parasites externes
Fréquence d'application		88	68
<i>dont régulièrement</i>		72	62
<i>ponctuellement</i>		28	38
Mode d'administration ¹	Injection	21	8
	Pulvérisation	///	14
	Voie orale	38	3
	Application cutanée	68	81

/// : sans objet.
1. Un élevage peut utiliser plusieurs modes.

Source: Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

» Des antibiogrammes plus fréquents en élevages laitiers

En 2015, plus de neuf éleveurs de bovins sur dix ont recours à des antibiotiques pour l'un au moins de leurs animaux. Parmi eux, 20 % réalisent des antibiogrammes avant traitement. Cette pratique est plus fréquente dans les élevages laitiers (environ 30 %) que dans les élevages allaitants (environ 10 %). Quel que soit le type d'élevage, elle est aussi plus fréquente dans les grands troupeaux. Depuis 2016, les antibiogrammes sont devenus

obligatoires avant prescription d'antibiotiques d'importance critique. La fréquence de ces pratiques a donc pu évoluer. Les traitements antibiotiques peuvent constituer une prévention sanitaire dans certains systèmes d'élevage. L'administration d'antibiotiques à l'ensemble d'un lot quand seulement quelques individus sont malades est toutefois peu courante (un élevage sur dix). Pour les deux tiers des élevages ayant recours à ce type de pratique, le traitement par lot sert à lutter contre les maladies respiratoires.

Le traitement antibiotique au tarissement reste la règle

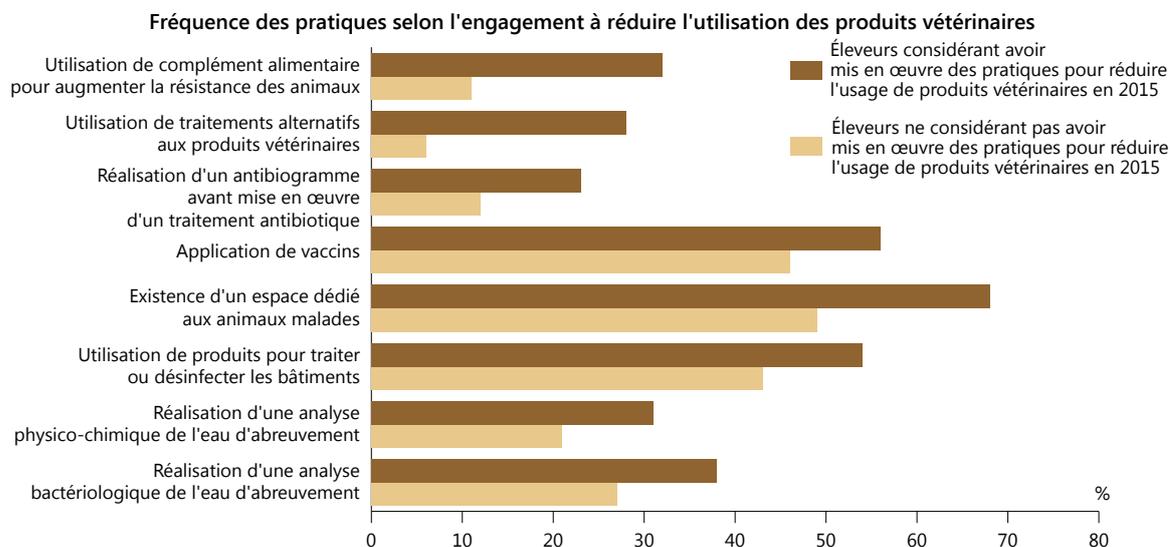
La mammite, inflammation des tissus mammaires, constitue la principale pathologie des élevages laitiers, touchant 40 % des vaches en production¹. Pour traiter les vaches atteintes et/ou éviter des nouvelles infections, le recours aux antibiotiques en période de tarissement est quasiment la règle. Il concerne en 2015 près de 95 % des élevages laitiers.

Pour éviter un usage systématique des traitements au tarissement, les pouvoirs publics et organismes d'appui technique recommandent de porter les efforts sur la prévention (hygiène à la traite, ambiance du bâtiment, alimentation, réforme des vaches incurables) et de privilégier un traitement plus sélectif. En 2015, seul un quart des élevages sélectionnent leurs vaches à traiter au tarissement, principalement sur la base d'une présence cellulaire élevée lors des contrôles (80 %), mais aussi à partir d'un constat clinique de mammite (15 %).

1. Site :

« Les mammites, j'anticipe! »

Figure 5 - **Pratiques des éleveurs engagés dans la réduction de l'utilisation de produits vétérinaires**



Note de lecture : 28 % des éleveurs considérant avoir mis en œuvre des pratiques pour réduire l'usage de produits vétérinaires en 2015 ont utilisé des traitements alternatifs aux produits vétérinaires.

Source: Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

►► **Une volonté de réduire l'utilisation des produits vétérinaires**

La moitié des éleveurs estiment que le recours à la médication est resté stable au sein de leur exploitation au cours des cinq années précédant l'enquête, et 44 % considèrent qu'il a reculé. Au-delà de cette perception, sept éleveurs sur dix considèrent avoir mis en œuvre des pratiques pour diminuer l'usage de produits vétérinaires. Les principales raisons évoquées sont la volonté de réduire les coûts de production (86 % d'entre eux), d'assurer le bien-être des animaux (71 %) et de limiter les risques de résistance aux traitements (55 %). Les éleveurs engagés dans la réduction des produits vétérinaires ont davantage recours aux analyses bactériologiques et physico-chimiques de l'eau d'abreuvement et traitent plus souvent les bâtiments d'élevage (figure 5). Ils pratiquent davantage la vaccination et ont plus fréquemment une infirmerie. Ils administrent aussi plus volontiers des compléments alimentaires pour renforcer les défenses immunitaires des animaux ou

des traitements alternatifs, en premier lieu l'homéopathie puis la phytothérapie.

Écornage, parage, castration: davantage pratiqués en élevage laitier

Pour la sécurité des éleveurs et des animaux, deux tiers des élevages pratiquent l'écornage (figure 6). Parmi ces élevages, la moitié le pratique sur tous les animaux et un tiers emploie un analgésique au moins de temps en temps. C'est le chef d'exploitation qui réalise ces opérations dans 90 % des cas. La méthode utilisée varie selon l'âge des animaux : la pâte caustique est souvent utilisée juste après la naissance, de même que la cautérisation, jusqu'à l'âge d'un an environ. Dès la fin de la première année, la scie fil et l'écorneuse pneumatique sont privilégiées. L'écornage est beaucoup plus fréquent dans les élevages laitiers spécialisés, où les bovins sont plus souvent manipulés, que dans les élevages allaitants (90 % contre 50 %). Le parage, qui consiste à entretenir les onglons des bovins, permet de prévenir ou soigner les boiteries, donc de faciliter les déplacements des animaux et

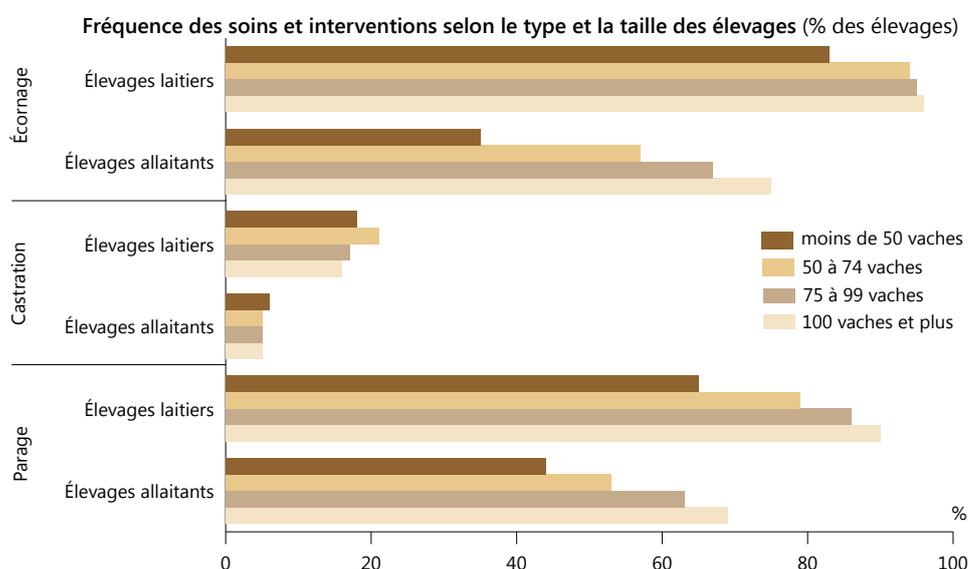
d'améliorer leur bien-être. Il se pratique dans six élevages sur dix. Trois quarts des élevages laitiers réalisent le parage, une fois sur deux à titre préventif, ce qui facilite notamment les déplacements quotidiens pour la traite.

La part des élevages pratiquant l'écornage et le parage augmente sensiblement avec la taille du troupeau.

La castration n'est réalisée que dans 11 % des élevages. En effet, la production de bœufs se raréfie, hormis dans quelques régions d'embouche comme la Normandie où un tiers des exploitations bovines la pratiquent encore. Dans les élevages où l'on pratique la castration, près des trois quarts des mâles sont castrés en moyenne, et un analgésique est administré dans quatre élevages sur dix. Le chef d'exploitation castré les jeunes veaux avec des anneaux élastiques et les mâles plus âgés avec des pinces. Le vétérinaire, qui intervient plutôt sur des animaux plus âgés, emploie surtout le scalpel.

Kristina Frétière
Draaf Bretagne
Marie-Michèle Cottebrune
Yvon Gourlaouen
Draaf Normandie

Figure 6 - Des interventions sur les bovins plus fréquentes dans les élevages laitiers



Note de lecture : 96 % des élevages laitiers de 100 vaches et plus pratiquent l'écornage des bovins.

Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

Annexe - Source et méthodologie

L'enquête sur les pratiques d'élevage en 2015 permet de disposer d'éléments de connaissance sur les pratiques des éleveurs sur un large champ de thématiques : conditions de logement des animaux, gestion des effluents, alimentation des animaux, pratiques sanitaires, soins apportés aux animaux, organisation du travail. Cette enquête a été conduite auprès d'un échantillon représentatif des exploitations d'élevage de bovins, ovins, caprins, porcs ou volailles dépassant un seuil d'effectif d'animaux, soit environ 20 000 exploitations pour les cinq espèces animales.

S'agissant des bovins, l'échantillon a été tiré dans le champ des exploitations détenant au moins 10 vaches allaitantes ou 50 bovins. Ce seuil permet de couvrir au niveau national 96 % des bovins, 95 % des vaches laitières, 97 % des vaches allaitantes et 73 % des exploitations ayant au moins un bovin. 9 412 exploitations ont été enquêtées en face-à-face entre avril et juillet 2016.

Les élevages de bovins ont été classés ensuite en cinq types : les élevages spécialisés de vaches laitières (sans vaches allaitantes), les élevages spécialisés de vaches allaitantes (sans vaches laitières), les élevages mixtes (avec des vaches laitières et des vaches allaitantes), les élevages sans vaches avec une activité de veaux de boucherie hors sol dominante et enfin les élevages sans vaches avec une activité d'engraissement dominante.

Cette publication s'intéresse aux volets de l'enquête consacrés aux pratiques sanitaires, de prévention et aux soins apportés aux animaux. Sauf mention contraire, la description des pratiques porte sur l'ensemble des élevages bovins. Néanmoins, compte tenu de leur importance et/ou de leur spécificité, les analyses distinguent essentiellement les élevages laitiers spécialisés et les élevages allaitants spécialisés. Les catégories d'animaux présents dans ces types d'élevage sont détaillées ci-dessous.

Part des exploitations détenant les différentes catégories d'animaux suivantes par grand type d'élevage

	Vaches laitières	Vaches allaitantes	Veaux de boucherie (hors sol)	Autres jeunes bovins (moins de 8 mois)	Bovins de boucherie (de plus de 8 mois)	Génisses de renouvellement (de plus de 8 mois)
	%					
Élevages allaitants spécialisés	0	100	3	94	70	91
Élevages laitiers spécialisés	100	0	4	95	31	98
Tous élevages	45	63	4	93	57	93

Note de lecture : 3 % des élevages allaitants détiennent des veaux de boucherie.

Pour en savoir plus

■ Consultez le site Internet du SSP : www.agreste.agriculture.gouv.fr

L'ensemble des résultats de l'enquête sont disponibles dans la publication

Agreste Chiffres et données Agriculture n° 246 - décembre 2017
<http://agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/pratiques-d-elevage/enquete-pratiques-d-elevage-en/>

Le plan Ecoantibio :
<http://agriculture.gouv.fr/eoantibio>

ANSES
Suivi des ventes de médicaments vétérinaires contenant des antibiotiques en France en 2016
Rapport annuel – octobre 2017

Agreste : la statistique agricole

Secrétariat général - Service de la Statistique et de la Prospective

3, rue Barbet de Jouy
75349 Paris 07 SP
www.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Béatrice Sédillot
Composition : Brigitte Poulette
Impression : AIN - ministère de l'Agriculture

Dépôt légal : à parution :
ISSN : 1760-7132 ■ Prix : 2.50 €
© Agreste 2018

